

=====
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY
=====

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 4 MARS 2013 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, au bureau municipal, 168 route 112, le lundi 4 mars à 19 h et présidée par le maire Kenneth Coates.

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Line Cloutier
 Siège no 5 : Denis Allaire
 Siège no 6: Gray Forster

Madame Adèle Madore, secrétaire-trésorière et directrice générale.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 4 mars 2013 à 19 hres

ORDRE DU JOUR

Pensée : **On voit mieux l'œuvre d'autrui que son propre ouvrage.**

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

Assemblée régulière du 4 février 2013

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de février 2013, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Société canadienne du cancer – jours de la jonquille

6.02 Demande de contribution financière pour activités lors de la Journée des Femmes

6.03 Demande de commandite école primaire de St-Isidore de Clifton –brunch

7.00 RAPPORT : DES COMITES

7.01 Rapport mensuel du service des incendies pour février 2013

7.02 Rapport bimestriel des activités octobre et novembre 2012 /Sûreté du Québec

8.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1 **salaires** du 1^{er} février au 28 février 2013 ©

8 705.02 \$ dépôt direct

achats listes

2013-02B 6 110.34 \$

2013-03A 58 486.56 \$

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de février en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

9.01

10.00 AVIS DE MOTION

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Suivi du règlement 689 de la Ville de East Angus –décrétant l’annexion d’une partie du territoire de la municipalité du canton de Westbury

11.02 Paiement d’une partie des travaux de rénovation du bureau municipal

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, sécurité civile et voirie

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile et régie des incendies

Conseiller #6 Gray Forster : incendie, transport en commun et voirie

Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

Voir rapport - travaux en février

- heure des employés

- sel de déglacage

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps a travaillé tous les mardis de février, plusieurs rencontres et des permis.

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Suivi de la rencontre à l’Aéroport de Sherbrooke- partenariat en développement

13.02 Demande d’installer une enseigne sur la route 112 (BMR et IGA)

13.03 Adoption de la situation financière de la Régie intermunicipale Sanitaire des Hameaux au 31 décembre 2012

13.04 Appel d’offres pour la fourniture de l’abat poussière

13.05 Inscription au congrès de la COMBEQ-inspecteur M. Deslongchamps (25, 26 et 27 avril)

13.06 Inscription congrès de l’ADMQ –directrice générale (12 au 14 juin 2013)

13.07 Véhicule de service pour la voirie (à discuter)

13.08 Bris d’aqueduc rue de la Tuilerie -17 fév. 2013

13.09 Demande d’appui de la municipalité d’Ascot Corner/ règlement d’urbanisme MRC

14.00 INVITATIONS

14.01 Assemblée générale annuelle du Transport du Bonheur le 26 mars à 19h Hôtel de Ville East Angus

14.02 Invitation au casino de la Fondation Louis St-Laurent

15.00 **VARIA**

15.01 Prendre photos pour la mosaïque

16.00 **FERMETURE**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 4 MARS 2013 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2013-031

résolution no 2013-031

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Allaire
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-032

résolution no 2013-032

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013

2013-033

résolution no 2013-033

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale Mme Adèle Madore.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2013-034

résolution no 2013-034

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de février 2013 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

ADOPTÉE

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – JOURS DE LA JONQUILLE

2013-035

résolution no 2013-035

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gray Forster
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury contribue dans le cadre des Jours de la jonquille qui se tiendront du 29 mars au 1^{er} avril 2013 pour un montant de 20\$ pour l'achat de jonquilles.

ADOPTÉE

**6.02 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS
LORS DE LA JOURNÉE DES FEMMES**

La municipalité ne contribue pas cette année.

**6.03 DEMANDE DE COMMANDITE ÉCOLE PRIMAIRE DE ST-ISIDORE
DE CLIFTON –BRUNCH**

La municipalité ne contribue pas.

7.00 RAPPORT : DES COMITES

**7.01 RAPPORT BIMESTRIEL DES ACTIVITÉS OCTOBRE ET
NOVEMBRE 2012 /SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Une copie du rapport est remise aux membres du conseil.

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de février 2013, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2013-036

résolution no 2013-036

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de février 2013 pour un montant de 8 705.02 \$, selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

2013-02B 6 110.34 \$
2013-03A 56 486.56 \$

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉE

9.0 ADOPTION DES REGLEMENTS

Aucun

10.0 AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Gray Forster pour modifier le règlement no. 6-2000 afin de permettre dans une zone industrielle ou mixte I-1 l'installation d'une enseigne sans avoir de bâtiment.

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 SUIVI DU RÈGLEMENT 689 DE LA VILLE DE EAST ANGUS – DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

ATTENDU QUE le 11 février 2013, la Municipalité a reçu copie du Règlement n°689 adopté le 7 janvier 2013 par la Ville de East Angus, intitulé « *Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Westbury* »;

ATTENDU QUE l'article 131 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que dans les trente (30) jours de la réception d'une copie du règlement, le conseil de la Municipalité dont le territoire est visé par l'annexion doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

2013-037

résolution no 2013-037

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Gray Forster et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE désapprouver le Règlement n°689 intitulé « *Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Westbury* » tel que rédigé.

ADOPTÉE

Monsieur le maire déclare être administrateur d'une compagnie propriétaire d'un immeuble mentionné par la présente résolution et conséquemment, il s'abstient de participer aux délibérations et au vote sur la question.

SUIVI DE LA DEMANDE D'ANNEXION PAR LA VILLE DE EAST ANGUS

ATTENDU QUE le 11 février 2013, la Municipalité a reçu copie du Règlement n°689 adopté le 7 janvier 2013 par la Ville de East Angus, intitulé « *Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Westbury* »;

ATTENDU QUE l'article 131 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que dans les trente (30) jours de la réception d'une copie du règlement, le conseil de la Municipalité dont le territoire est visé par l'annexion doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

ATTENDU QUE le 4 mars 2013, la Municipalité a reçu copie de la résolution n°2013-054 adoptée par le conseil municipal de la Ville de East Angus lors d'une assemblée extraordinaire le 25 février 2013;

ATTENDU QUE par cette résolution le conseil municipal de la Ville de East Angus abroge le Règlement n°689 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité du Canton de Westbury, et ce, afin d'adopter un nouveau règlement modifiant l'offre de compensation offert à la municipalité du Canton de Westbury;

2013-038

résolution no **2013-038**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE faire part au conseil de la Ville de East Angus des conditions que la Municipalité du Canton de Westbury considère justes, raisonnables et essentielles en guise de compensation dans le cadre de l'annexion projetée par la Ville de East Angus, lesquelles conditions visent à simplifier et maximiser l'efficacité des services municipaux offerts sur certaines parties des territoires actuels de la Municipalité du Canton de Westbury et de la Ville de East Angus à savoir;

1. La Municipalité du Canton de Westbury annexera les lots 4 181 068, 4 180 674-P, 4 180 673-P, 4 180 657-P, 4 180 660-P, 4 180 665, 4 180 666-P, 4 183 131, 4 182 248-P, 4 182 255-P et les lots 4 183 081 et 4 183 077 constituant l'assiette du chemin Lispey Est;
2. La Ville de East Angus devra desservir en eau potable les terrains situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Westbury connus et désignés sous les numéros de lot 4 916 178, 4 916 177 et 4 916 176 selon une entente dont les termes et conditions restent à discuter entre les parties.
3. L'annexion projetée par la Ville de East Angus serait conditionnelle à la conclusion d'une entente sur l'entretien des chemins Lispey Est, Lispey Ouest, de la Tuilerie et Martineau dont les termes essentiels seraient les suivants :
 - L'entretien d'hiver pour les chemins Lipsey Ouest, de la Tuilerie et Martineau serait reconduit selon les mêmes conditions qui prévalent actuellement pour une durée restant à déterminer; L'entretien de la partie asphaltée du chemin Martineau serait à la charge exclusive de la Ville de East Angus et la partie gravelée serait à la charge exclusive de la Municipalité du Canton de Westbury;
 - La Ville de East Angus autoriserait l'écoulement de l'eau des fossés du chemin Lipsey Est dont l'entretien serait à la charge de la Municipalité du Canton de Westbury dans le drain pluvial situé près du lot 4 180 676 sur le territoire de East Angus;
4. La Ville de East Angus indemnise la Municipalité du Canton de Westbury pour les pertes financières qu'elle subira à la suite de l'annexion que projette de réaliser la Ville de East Angus.

DE demander au conseil de la Ville de East Angus, de faire connaître sa position au conseil de la Municipalité à l'égard de chacune des conditions proposées.

QU'une rencontre additionnelle soit prévue entre les représentants de la Municipalité du Canton de Westbury et de la Ville de East Angus de façon à discuter des éléments de la présente résolution et du nouveau règlement d'annexion qui sera adopté sous peu par la Ville de East Angus, et ce, avant d'évaluer

l'opportunité d'entreprendre toute discussion avec M. Pierre Poulin, représentant du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

QUE la présente résolution soit transmise à la municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

11.03 PAIEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU que l'entrepreneur Rénovatech a terminé plus de 50% des travaux de rénovation du bureau municipal et que le reste sera fait au printemps;

2013-039

résolution no 2013-039

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Line Cloutier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal demande à l'entrepreneur de fournir une facture représentant environ 50% de la soumission au montant de 7770.00\$ en plus des taxes applicables pour la rénovation du bureau.

QUE la directrice générale procède au paiement de 3885.00\$.

ADOPTÉE

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

M. Gray Forster quitte à ce moment, il est 19heures 25 minutes.

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipal, sécurité civile et voirie
Le dossier sur la sécurité civile est entrain de faire la pagination.

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Rencontre de voirie jeudi à 13h30.

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile
Rien

Conseillère #4 Line Cloutier : matières résiduelles
Rien

Conseiller #5 Denis Allaire : sécurité civile, régie des incendies

Maire : MRC

b) Rapports – préposé en voirie

- travaux en février
- heure des employés
- sel de déglacage

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

M. Deslongchamps est passé pour émettre des permis de construction à la demande de la directrice générale.

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

**13.01 SUIVI DE LA RENCONTRE À L'AÉROPORT DE SHERBROOKE-
PARTENARIAT EN DÉVELOPPEMENT**

Une rencontre a eu lieu avec les maires des municipalités de Cooshire-Eaton, East Angus, Westbury, Ascot Corner et la Ville de Sherbrooke concernant le développement éventuel de l'aéroport de Sherbrooke. Les prochaines rencontres pourraient avoir lieu avec les directeurs généraux des municipalités. Le conseil de Westbury autorise la participation de la directrice générale à ces rencontres d'informations.

**13.02 DEMANDE D'INSTALLER UNE ENSEIGNE SUR LA ROUTE 112
(BMR ET IGA)**

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne de BMR et IGA identifiant leur commerce sur le terrain voisin du bureau municipal propriété du 9204-8792 Québec Inc. (Gilles Doyon) sur le lot 4 916 178 situé en zone industrielle I-1;

ATTENDU que la réglementation en zone industrielle prévoit pour une enseigne une dimension en fonction de la largeur de la façade du bâtiment principal;

ATTENDU que sur le terrain aucun bâtiment n'est construit et qu'il est nécessaire de modifier la réglementation afin de permettre l'installation d'une enseigne;

2013-040

résolution no 2013-040

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Denis Allaire et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal informe les propriétaires que la municipalité est prête à modifier son règlement de zonage 6-2000 afin de permettre l'installation de l'enseigne après avoir reçu l'autorisation écrite du Ministère des Transports étant donné que la route 112 est route provinciale.

ADOPTÉE

**13.03 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX AU 31
DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a déposé ses états financiers à des fins fiscales au 31 décembre 2012 et la répartition de la dette à long terme pour la quote-part de chacune des municipalités;

2013-041

résolution no 2013-041

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte les états financiers 2012 de la Régie intermunicipale des Hameaux se terminant le 31 décembre 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE

13.04 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE L'ABAT POUSSIÈRE

2013-042

résolution no 2013-042

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le canton de Westbury demande des soumissions pour achat et pose de 55 000 litres de chlorure de calcium 35% comme abat-poussière sur les chemins municipaux et le prix pour environ 10 tonnes de calcium en flocons.

A D O P T É E

13.05 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ-INSPECTEUR M. DESLONGCHAMPS (25, 26 ET 27 AVRIL)

2013-044

résolution no 2013-044

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser M. Luc Deslongchamps à participer au Congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 25-26 et 27 juin 2013;

QU'un montant de 550 \$ plus taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement soient retenus au budget.

QUE le remboursement soit effectué sur présentations des pièces justificatives.

A D O P T É E

13.06 INSCRIPTION CONGRÈS DE L'ADMQ –DIRECTRICE GÉNÉRALE (12 AU 14 JUIN 2013)

2013-045

résolution no 2013-045

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser Mme Adèle Madore à participer au Congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 12-13 et 14 juin 2013.

QU'un montant de 460 \$ plus taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement soient retenus au budget.

QUE le remboursement soit effectué sur présentations des pièces justificatives.

A D O P T É E

13.07 VÉHICULE DE SERVICE POUR LA VOIRIE (À DISCUTER)

Sera discuté au comité de voirie et une décision sera prise au prochain conseil.

13.08 BRIS D'AQUEDUC RUE DE LA TUILERIE -17 FÉV. 2013

ATTENDU que la Ville de East Angus a procédé à la réparation de la conduite d'eau potable en face du 518 de La Tuilerie à Westbury;

2013-046

résolution no 2013-046

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil de la municipalité du canton de Westbury demande que les responsables des travaux avisent le chef d'équipe M. Yves Allaire ou le maire lors d'une prochaine intervention sur son territoire.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière procède au paiement de la facture.

A D O P T É E

**13.09 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER/
RÈGLEMENT D'URBANISME MRC**

Reporté à la prochaine séance.

14.00 INVITATIONS

**14.01 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU TRANSPORT DU BONHEUR
LE 26 MARS À 19H HÔTEL DE VILLE EAST ANGUS**

Monsieur le conseiller Denis Allaire pourrait y assister.

**14.02 INVITATION AU CASINO DE LA FONDATION LOUIS ST-
LAURENT**

2013-047

résolution no 2013-047

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité du canton de Westbury contribue pour un montant de 60.00\$ pour la Fondation Louis-St-Laurent.

QUE le maire participe à l'activité selon ses disponibilités.

A D O P T É E

15.00 VARIA

**15.01 RAPPEL DES PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LA
MOSAÏQUE**

Les membres du conseil peuvent prendre rendez-vous.

15.02 DÉMOLITION DU DÔME (SUIVI)

Des informations seront prises afin de procéder à la démolition de la partie de la municipalité.

16.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2013-048

résolution no 2013-048

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée il est 21 heures ;

ADOPTÉ

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Kenneth Coates
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière